

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du Règlement 1100-174**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 28 mars 2022, le Règlement numéro 1100-174 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier la norme sur la superficie minimale d'un bâtiment.

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1100-174 le 15 février 2022.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1100-174 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce trentième jour du mois de mars deux mille vingt-deux.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate